



Demande de congés paternité de 11 jours

Par **calesally**, le **31/07/2010** à **15:29**

Bonjour,

je viens d'avoir mon 2^{ème} enfant le 8 juillet 2010, mon mari a pris les 3 jours de suite.
par contre il l'a envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception 1 mois avant sa demande de congés paternité de 11 jours avec la date à laquelle il souhaiter le prendre soit du 18 août 2010 au 28 août 2010.

Son patron lui a refusé son congés paternité à cette date pour motif: TROP DE PERSONNES EN CONGES A CETTE PERIODE, il lui fait poser au mois de septembre. A t-il le droit, sinon que puis-je faire.

aider moi s'il vous plaît
merci de vos réponses